



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Publié le : 11/06/2026

Séance du 28 mai 2026

Le Conseil Municipal, convoqué le 21 mai 2026, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Ludovic FAGAUT, Maire

Étaient présents : M. Mohamed AIT-AIL, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Isabelle BORDAT, Mme Nathalie BOUVET, M. Patrick BOUZAT, M. Jimmy BRESILLION, M. Bruno CAIRE, Mme Estelle CAMARA, Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n°15), M. Serge COUËSMES, M. Laurent CROIZIER, M. Jérôme CUPILLARD, M. Clément DARCO, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, Mme Lydie FRANCO, M. Didier GENDRAUD, Mme Laura GINIOT, Mme Leïla HANNOUNI, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n°15), Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Patrick JACQUES, M. Jérémy JEANVOINE, Mme Véronique JELSCH, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Madeleine LHOMME, Mme Hélène MAGNIN-FEYSOT, M. Martin MELLION, Mme Eléonore METZGER, Mme Emmanuelle MEUNIER, M. Frank MONNEUR, Mme Manon MONNIER, Mme Laurence MULO CESARI, M. Pascal ORLANDI, M. Frédéric PARISE, Mme Sophie PESEUX, M. Anthony POULIN, M. Jean-Pascal REYES, M. Djilali SAHLAOU, Mme Anne-Rachel SCHERTZ, Mme Flora SIMONIN, Mme Esther SZWARC, M. Fabrice TAILLARD, Mme Frédérique THOMAS-MAURIN, M. Kevin VEJUX, M. Patrick VERDIER, Mme Séverine VÉZIÈS, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE (à compter de la question n°2)

Secrétaire : Mme Flora SIMONIN

Étaient absents : Mme Annie GAUTHIER, M. Abdel GHEZALI, Mme Marie GRUILLOT

Procurations de vote : Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n°14 incluse), M. Abdel GHEZALI à M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Marie GRUILLOT à M. Kevin VEJUX, M. Pierre-Charles HENRY à M. Clément DARCO (jusqu'à la question n°14 incluse), Mme Christine WERTHE à Mme Flora SIMONIN (jusqu'à la question n°1 incluse)

OBJET : 10 - Autorisation de prolongation de contrat de projet

Délibération n° 008290

Autorisation de prolongation de contrat de projet

Rapporteur : Mme Emmanuelle HUOT-CUSENIER, Adjointe

	Date	Avis
Commission n°1	19/05/2026	Favorable unanime

Résumé : En application des articles L332-24,25 et 26 du code général de la fonction publique les collectivités territoriales peuvent désormais, pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, recruter un agent sous contrat dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération. Aussi, il est proposé de prolonger le contrat de projet en cours pour mener à bien le projet suivant : remise à niveau des équipements consacrés à l'accueil et l'accompagnement pédagogique des enfants en maternelle et élémentaire.

Chargé d'opération – conduite de travaux école

L'objectif est d'intervenir et piloter les opérations de réhabilitation lourde d'écoles élémentaires.

Le chargé d'opération assure depuis le 1^{er} juillet 2022 le management du projet depuis la programmation et la passation des marchés de maîtrise d'œuvre jusqu'au parfait achèvement des travaux.

Le contrat de projet arrivant à échéance le 30 juin 2026, il est proposé de le prolonger pour une période de 2 ans, conformément aux articles L332-24, 25 et 26 du code général de la Fonction Publique « *Les collectivités et établissements mentionnés à l'article 2 peuvent également, pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, recruter un agent par un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération. Le contrat est conclu pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans. Il peut être renouvelé pour mener à bien le projet ou l'opération, dans la limite d'une durée totale de six ans.* »

Eléments du recrutement :

- Contrat de droit public
- Durée de 2 ans à compter du 1^{er} juillet 2026
- Travail à temps complet
- Rémunération en référence au grade d'ingénieur
- Régime indemnitaire afférent.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve la prolongation du contrat de 2 ans d'un « chargé d'opération - conduite de travaux école » dans le cadre des dispositions des articles L332-24, 25 et 26 du code général de la Fonction Publique,**
- **Autorise M. Le Maire, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

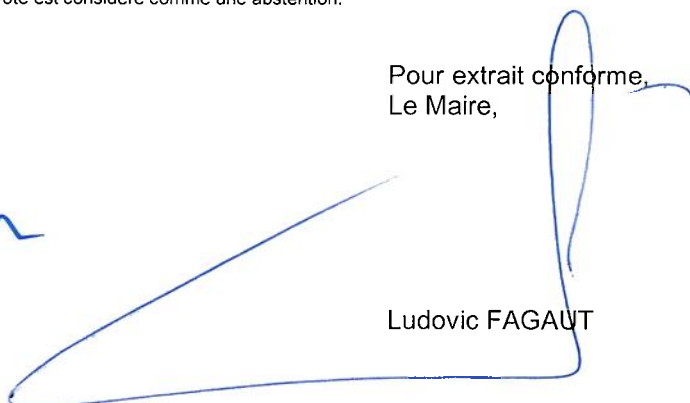
*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La Secrétaire de séance,



Flora SIMONIN,
Conseillère municipale déléguée

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Ludovic FAGAUT